



Laforet Immobilier Paris 1er
Mathieu-Conseil-Immo - SARL au capital de 7 500 €
RCS Paris 792 074 361
Siège social : 52 rue Montmartre – 75002 Paris
Tél : 01 77 37 74 11 - E-mail : paris1@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 1^{er} janvier 2020

Honoraires de transaction – Habitation et murs

(Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Moins de 100 000 €	8 334 €	10 000 €
De 100 000 à 199 999 €	13 334 €	16 000 €
De 200 000 à 399 999 €	7,5% TTC	
De 400 000 à 599 999 €	6,5% TTC	
De 600 000 à 799.999 €	5,5% TTC	
Au delà	5% TTC	

Honoraires minimum 8000€ TTC

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Cette information est mentionnée dans l'annonce et donnée avant toute présentation d'un bien.

Honoraires de transaction - Fonds de commerce

(Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Moins de 100 000 €	9 000 €	10 800 €
De 100 000 à 250 000 €	10 % HT	
Au delà	8 % HT	

*Cas particulier

➔ Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.

Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Locations – Barème à compter du 1^{er} janvier 2020

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :** 12 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 12 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur.
- Etat des lieux d'entrée :** 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur.
- Entremise-négociation :** Un mois de loyer charges comprises diminué des honoraires précités à la charge du bailleur.

Honoraires pour les autres baux :

- Habitation (Hors résidence principale) :** Un mois de loyer charges comprises à la charge du locataire et un mois de loyer charges comprises à la charge du bailleur.
- Professionnels :** 25% HT du loyer annuel à la charge du locataire.
- Baux commerciaux :** 12% HT du loyer triennal à la charge du locataire.
- Parkings, Boxes, Garages :** Un mois de loyer charges comprises à la charge du locataire et un mois de loyer charges comprises à la charge du bailleur.

Gestion locative – Barème à compter du 1^{er} janvier 2020

Honoraires de gestion :

6,5% HT du loyer mensuel charges comprises, soit 7,8% TTC à la charge du bailleur.

Autres prestations :

- Renouvellement ou avenant baux d'habitation : 150 € TTC à la charge du bailleur et 150 € TTC à la charge du locataire.
- Renouvellement ou avenant baux commerciaux et professionnels : 5% TTC du loyer annuel à la charge du bailleur et 5% TTC du loyer annuel à la charge du locataire.
- Etat préparatif à la déclaration des revenus fonciers : 120 € TTC à la charge du bailleur.
- Suivi travaux de remise en état : 10% TTC des travaux à la charge du bailleur.
- Gestion de sinistres : 10% TTC de l'indemnité à la charge du bailleur.
- Représentation Assemblée Générale, commission de conciliation, etc. : 50 € TTC par heure à la charge du bailleur.

N° TVA intra-communautaire : 30 792 074 361 – Titres professionnels : Agent immobilier et administrateur de biens – Carte professionnelle n° : CPI 7501 2016 000 014 763 délivrée par CCI de Paris Ile-de-France - 35 Boulevard du Port – 95000 Cergy – Activités : Transaction sur immeubles et fonds de commerce, Gestion Immobilière - Garantie financière Transaction et Gestion (*) : GALIAN, 89 rue de la Boétie, 75008 Paris - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.